

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 11 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DAC 689 Subvention (5.000 euros) à l'association Arts Convergences.

MM. Bruno JULLIARD et Bernard JOMIER, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 20 juin 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Art Convergences ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Arts Convergences 1, route de Romainville, 78470 Milon la Chapelle, au titre du soutien aux associations culturelles œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap. 2017-06795-187064.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 5.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017 chapitre 65, nature 6574, fonction 33, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO